

## **Vers un jury d'honneur au lieu d'un procès**

Sur l'initiative d'un ami commun MM. Ammar Dakhlaoui et Mohammed Ben Smaïl, ont convenu de constituer un jury d'honneur pour statuer, souverainement, sur le différend qui les oppose. On sait que Me Ammar Dakhlaoui, qui s'est estimé diffamé par une appréciation portée sur lui par feu Slimane Ben Slimane dans «ses souvenirs politiques » que M. Mohammed Ben Smaïl, patron de Cérès-Productions, a édités en un livre, a décidé, dans un premier temps, d'introduire un procès en diffamation contre l'éditeur et le fils de l'auteur défunt. On croit savoir que sur l'initiative de leur ami commun, les deux hommes se sont rencontrés et ont adopté finalement le principe d'un jury d'honneur, composé d'historiens et d'acteurs ou témoins historiques pour examiner, au regard des faits historiques, l'appréciation incriminée.

Le verdict qui sera rendu par ce jury d'honneur obligera les deux parties. Et fera office de jugement moral définitif. On croit savoir que des contacts ont été pris avec M. Bahi Ladgham pour la présidence du jury. Les noms de MM. Hamadi Chérif, Azzouz Rebai, Raouf Hamza, Moncef Chennoufi, Salah Bouderbala, Mabrouk Abd-Essemmed, sont cités pour être membres du jury.

On croit savoir que Me Dakhlaoui se serait engagé à retirer sa plainte dès que tous les détails relatifs aux compétences du jury d'honneur et de sa composition soient définitivement acceptés de part et d'autre.

Interrogé sur ces contacts M. Moncef Ben Slimane nous a priés de faire les précisions suivantes

1) Je ne me considère ni partie prenante ni coupable dans une affaire de diffamation présentée par Me. A. Dakhlaoui au tribunal de première instance de Tunis.

2) Il m'est difficile, sinon impossible d'éloquer ou de douter du témoignage du D<sup>r</sup> Slimane Ben Slimane pour une raison très simple c'est que l'auteur n'a pas hésité de dire la vérité d'abord sur lui-même et ensuite sur ses plus proches.

3) Le recours de Me Dakhlaoui à la justice pour une question qui relève de la lecture d'événements de l'histoire du mouvement national vieux de plus de 40 ans, me paraît déplacé.

4) J'ai personnellement une confiance totale dans le jugement des militants sincères qui se sont sacrifiés pour l'indépendance de notre pays, car je crois qu'ils ne permettront ni déformations ni témoignages de complaisance au mépris de la vérité dont a tant besoin l'histoire de notre mouvement national.